

**SDESRA – Bureau des Enseignements
Expertise des programmes européens
août 2010**

Établissement: Hochschule Bremen – Bremen University of Technology – Bremen -
Allemagne
Facultät Architektur, Bau und Umwelt
School of Architecture

Doyen: Prof. Ingo Meyhöfer¹

Diplôme: Architecture B.A. (licence)
Architecture / Environmental design M.A. (master)

Le dossier, en anglais, comporte 7 documents:

- 1. Deux pages de présentation du dossier
- 2. Un document de présentation générale schématique de l'école et de la formation (probablement une impression d'un document *Powerpoint*) et un texte de 9 pages.
- 3. Une note de conformité du programme avec l'article 46 de la directive européenne – 2005/36/EEC et des tableaux récapitulatifs par enseignement pour chacun des deux cycles B.A. et M.A.
- 4. Un tableau des modules d'enseignement pour chacun des deux cycles B.A. et M.A. (intitulés, semestre, durée horaire hebdomadaire, nombre d'ECTS, mode d'évaluation).
- 5. Un modèle de supplément au diplôme
- 6. Un modèle de relevé de notes pour chacun des deux cycles B.A. et M.A.
- 7. Un modèle de diplôme pour chacun des deux cycles B.A. et M.A.
- 8. Les fiches détaillées du contenu de chaque module pour chacun des deux cycles B.A. et M.A. et une synthèse pour chaque cycle (environ 150 pages non paginées!)

Le dossier a été préparé sous la responsabilité du prof. Dipl.-Ing Clemens Bonnen, directeur adjoint des études. En ce qui concerne la forme, on peut regretter le manque de pagination, ce qui donne l'impression d'un assemblage de documents réunis pour la circonstance et nuit à la compréhension du cursus, malgré la quantité d'informations fournies.

L'école d'architecture de Brême est de tradition ancienne puisqu'elle est l'héritière de la *Bremer Baugewerkeschule* fondée en 1894. Elle fait partie de la Faculté d'Architecture, de Construction et d'Environnement qui s'inscrit elle-même au sein de l'Université de technologie de Brême. C'est une école de petite taille, qui accueille 350 étudiants au total, ce qui permet de supposer des effectifs de 80 à 60 étudiants par promotion, entre la première et la cinquième année du cursus.

L'effectif du corps enseignant permanent est relativement réduit, 10 professeurs et 6 assistants dont 4 assistants scientifiques (?). Il est étoffé par des enseignants invités.

Se conformant ainsi à la déclaration de Bologne, l'école d'architecture de Brême a organisé le cursus qui conduit au diplôme d'architecte sur 5 années partagées en 2 cycles: un cycle de 3 ans comportant 180 ECTS et conduisant à la licence (Bachelor of Arts) et un cycle de 2 ans

¹ Information extraite du site de l'école d'architecture:
<http://www.hs-bremen.de/internet/de/einrichtungen/fakultaeten/f2/abt1/>

attribuant 120 ECTS et menant au master (Master of Arts).

Cycle licence (B.A.):

La structuration verticale des enseignements des six semestres du cycle licence répond à une progressivité didactique:

- méthodologie et fondamentaux (S1 et S2)
- interactions et cohérence (S3 et S4)
- application (S5 et S6)

Chaque semestre est organisé en 5 modules de poids égal (1 module/jour, 4h/semaine et 6 ECTS/module). Les contenus de ces modules sont regroupés autour de 5 grands domaines:

- 1: projet
- 2: détail de projet
- 3: culture générale
- 4: technologie
- 5: arts plastiques et représentation graphique

Ces domaines ne sont pas tous représentés à chaque semestre, mais sont parfois représentés deux fois, ce qui permet d'assurer la progressivité didactique. Ainsi, aux semestres 1 et 2, le domaine 2 n'est pas représenté mais il y a deux modules du domaine 4. Le domaine 2 n'est présent qu'à partir du semestre 4. Le domaine 3 est représenté 2 fois au semestre 3 et est absent au semestre 6. Le domaine 1 (projet) est doublé (BA.1.7) en semestre 6 et prend la forme d'un projet terminal du cycle licence intitulé *thesis*; faisant l'objet d'une présentation orale, il doit refléter les acquis de l'étudiant.

Le domaine 2 (*units detailed project*) constitué de 3 modules aux semestres 4, 5 et 6 est classé par l'école dans la catégorie des options obligatoires. Il s'agit en fait d'un travail de réflexion et d'approfondissement du projet, sur un thème choisi par l'étudiant, et encadré par un des enseignants de l'école.

Au cours de ce cycle, les étudiants doivent effectuer 12 semaines de stage dans une entreprise de construction et 10 semaines dans une agence d'architecture. Cette durée totale de stage exigée est très importante (environ 5 mois et demi!).

Cycle master (M.A.):

La structuration verticale des 3 premiers semestres du cycle master s'organise autour de thèmes transversaux:

- contexte local et social (S7)
- contexte constructif (S8)
- contexte écologique et économique (S9)

Comme pour le cycle licence, ces semestres sont organisés en 5 modules de poids égal (4h/semaine et 6 ECTS/module). Les contenus de ces modules sont regroupés autour de 5 grands domaines:

- 1: projet
- 2: détail de projet
- 3: culture générale
- 4: technologie
- 5: optionnels

Ici encore, pour permettre la "coloration" souhaitée de chaque thématique semestrielle le domaine 3 est représenté deux fois au semestre 7 et absent du semestre 9 alors que le domaine 4 est représenté deux fois au semestre 9 et absent du semestre 7.

Le dernier semestre est consacré au mémoire de master (*thesis*) qui est en réalité un projet dont la complexité doit refléter les acquis de l'étudiant. Ce projet fait l'objet d'une présentation

orale.

L'inscription au *master thesis* est subordonnée à la preuve que l'étudiant a effectué auparavant un stage d'au moins 10 semaines à plein temps dans le domaine du projet architectural et/ou urbain (*planning/design area*). L'école conseille même une année de pratique avant l'inscription en cycle master.

Sur l'ensemble du cursus:

Le cursus mis en place par l'école d'architecture de Brême respecte les 11 points de l'article 46 de la directive européenne 2005/36/EC ainsi que le détaillent les tableaux du document 3.

Les cinq années du cursus sont généralistes, proposent peu d'options et ne comportent pas de spécialisation, ce qui, pour ce dernier point, est conforme aux directives européennes. Ce faible choix d'options peut s'expliquer par le faible nombre d'enseignants. On trouve souvent les mêmes noms d'enseignants comme responsables de modules tout au long du cursus.

La progressivité et les équilibres généraux des contenus, notamment en ce qui concerne l'enseignement du projet sont assurés.

L'organisation des semestres est identique tout au long du cursus, excepté pour le semestre 10 consacré au projet de diplôme. Chaque semestre comporte 5 modules de (4h/semaine) x 15 semaines = 600h encadrées, auxquelles il faut ajouter 300h de travail personnel, ce qui donne 900h de travail par semestre et par étudiant.

Le semestre 10 comporte 30 heures encadrées et 870h de travail personnel soit 900h au total.

Le cycle licence comporte donc 5400h dont 3600h encadrées, ce qui est notablement plus important que les "4200 heures dont 2200 encadrées par des enseignants" du texte en vigueur en France (Arrêté du 20 juillet 2005, Titre II, Chap.1, Art.11).

Les trois premiers semestres du cycle master comptabilisent 1800h encadrées et 900h de travail personnel. En ajoutant le semestre 10, le cycle master totalise donc 3600h dont 1830 encadrées, ce qui est aussi plus important que les "2600 heures dont 1200 heures encadrées par des enseignants" dans le texte français (Chap.2, Art.15).

Ce calibrage horaire, volontairement uniforme, par module et par semestre présente bien sûr l'avantage de la simplicité de lecture, on peut cependant douter de la pertinence de cette uniformité au long du cursus et selon les modes pédagogiques et les contenus des modules.

Le mode des évaluations, dont la durée est invariablement fixée à 45 minutes, est peu explicite: *design, viva voce or written examination* est-il parfois écrit (BA.4.2, 4.3, 4.4,...). On ne sait pas non plus s'il y a une session de rattrapage.

La semestrialisation est bien respectée et le système des ECTS est mis en place, y compris pour le 10^{ème} semestre de diplôme.

L'admission à l'école est subordonnée à la "maîtrise suffisante de l'allemand et de l'anglais" sans qu'une précision de niveau soit indiquée. Il n'y a pas de cours de langues dans le cursus.

Conclusion:

Le dossier présenté par l'école d'architecture de Brême est globalement conforme à la directive européenne. Quelques remarques peuvent cependant être faites:

- l'enseignement de langues n'est pas assuré
- la charge horaire d'enseignement et de travail personnel de l'étudiant est calibrée de manière trop régulière pour être pertinente, voire crédible.
- le mode d'évaluation mériterait d'être mieux informé